



La prochaine séance **ordinaire** du conseil municipal de Bromont se tiendra à l'hôtel de ville situé au 88, boulevard de Bromont, le **3 février 2025**.

Les citoyens admis à l'hôtel de ville doivent suivre la consigne de désinfection des mains à l'entrée, des masques sont également disponibles.

Les places sont exclusivement attribuées aux citoyens sur la base du premier arrivé jusqu'à ce que la capacité maximale d'accueil de la salle soit atteinte.

RÈGLEMENT 1134-2023

CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

1. ENREGISTREMENT ET DIFFUSION DES SÉANCES (article 28)

Les séances ordinaires du conseil municipal sont diffusées en direct sur :

- la page Facebook de la Ville : www.facebook.com/VilleBromont
- la chaîne YouTube de la Ville : www.youtube.com/user/villedebromont

Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : www.bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/ dans les jours suivant la séance.

2. PÉRIODES DE QUESTIONS (article 19 et suivants) (excluant les demandes de dérogation mineure et usage conditionnel)

Les personnes présentes peuvent poser des questions aux élus lors de la:

- Première (1^e) période de questions; celle-ci suit immédiatement l'ouverture de l'assemblée, les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.
- Deuxième (2^e) période de questions; celle-ci se tient à la fin de la séance avant la clôture et porte sur tout sujet.

Le temps alloué par personne est de cinq (5) minutes maximums pour poser sa ou ses questions. Le temps alloué aux périodes de questions est d'une durée de trente (30) minutes.

Une personne qui désire poser une question, **excluant les demandes de dérogation mineure et usage conditionnel (3)**, mais qui ne peut être présente lors de la séance ordinaire, peut acheminer sa question à greffe@bromont.com jusqu'à 12 h le jour de la séance ordinaire en prenant soin d'indiquer ses coordonnées (prénom, nom, numéro de téléphone) ainsi que le point à l'ordre du jour, le cas échéant.

3. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE ET USAGE CONDITIONNEL

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement aux demandes d'usage conditionnel (article 145.33) et de dérogation mineure (article 145.6) conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Les interventions doivent être faites au moment du traitement du point d'usage conditionnel ou de dérogation mineure, par le conseil.

4. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL (article 58)

Quiconque désire transmettre au conseil une lettre, une requête, une pétition, un rapport ou tout autre document doit le faire parvenir au greffier par l'entremise d'une personne agissant à titre de responsable, en indiquant son nom, le nom de l'organisme qu'il représente, s'il y a lieu, et l'adresse civique où peut être transmise toute communication, de même que le numéro de téléphone de la personne responsable.

Lesdits documents peuvent être acheminés par courriel à greffe@bromont.com ou déposés en main propre au Service du greffe.



**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
3 FÉVRIER 2025**

- 1. PÉRIODE D'INFORMATION**
 - 1.1 PÉRIODE D'INFORMATION
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PRÉSENTATION**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2025
- 6. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 6.1 Renouvellement de l'adhésion à l'organisme sans but lucratif Les Gens d'affaires de Bromont (GAB) pour l'année 2025
- 7. RÈGLEMENTS**
 - 7.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 945-15-2025 modifiant le Règlement 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
 - 7.2 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement 1157-2025 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes destiné au développement économique de la Ville de Bromont
 - 7.3 Adoption du Règlement 1033-08-2025 modifiant le Règlement 1033-2016, tel qu'amendé, décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont
- 8. AFFAIRES COURANTES**
 - 8.1 DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION**
 - 8.1.1 Adoption de la liste des déboursés au 31 janvier 2025
 - 8.1.2 Nomination de la titulaire du poste de cheffe/chef de division - comptabilité et trésorière adjointe/trésorier adjoint pour compléter et signer les certificats de trésorerie
 - 8.1.3 Adoption des prévisions budgétaires (révisées) de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour l'année 2024
 - 8.1.4 Adoption des prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation de Brome-Missisquoi (OHBM) pour l'année 2025
 - 8.1.5 Dépôt de la liste d'embauche



8.2 DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIFS ET DES GRANDS PROJETS

- 8.2.1 Intervention à une servitude de passage bénéficiant à ÉNERGIR, S.E.C., affectant une partie des lots 6 287 681 et 6 339 816, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Natura
- 8.2.2 Établissement d'une servitude de passage relativement à des infrastructures de Bell Canada et Hydro-Québec affectant une partie 2 928 968, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, boulevard de l'Innovation
- 8.2.3 Renonciation d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc et d'un droit de propriété superficielle publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Brome sous le numéro 156 112, le 10 mars 1988, et établissement d'une servitude d'égout sanitaire affectant, pour chacun de ces droits, des parties communes et différentes du lot 2 930 769, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Deux-Montagnes
- 8.2.4 Adoption de la programmation de travaux pour le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

8.3 DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.3.1 Octroi de contrat en gré à gré pour l'achat d'outils de désincarcération à Protection Incendie CFS Ltée pour un montant de 55 985 \$, plus les taxes applicables (018-SP-G-25)
- 8.3.2 Autorisation de signature du renouvellement du bail commercial entre la Ville de Bromont et Gestion immobilière Expertdent inc. au 97, boulevard de Bromont
- 8.3.3 Mandat de vente pour immeubles en défaut de paiement de taxes municipales à la MRC de Brome-Missisquoi pour l'année 2025
- 8.3.4 Adoption de la Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Bromont entend utiliser une autre langue que le français
- 8.3.5 Demande de reconnaissance pour l'exemption de taxes foncières présentée par le Centre d'action bénévole Marguerite-Dubois auprès de la Commission municipale du Québec (dossier n° 71215-001)

8.4 DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

- 8.4.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de janvier 2025
- 8.4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2025
- 8.4.3 2024-30236 : Approbation de plans – Demande visant la construction d'un bâtiment commercial dans le projet commercial intégré au 89, boulevard de Bromont – Les Sommets Bromont (UBAC)
- 8.4.4 2024-30228: Usage conditionnel – Demande visant la construction d'un établissement sportif intérieur (tennis léger) au 1632, route Pierre-Laporte - La Cité du Golf des Lacs



- 8.5 DIRECTION DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE**
 - 8.5.1 Approbation de la programmation amendée 2025 des événements sur le territoire de la Ville de Bromont
- 8.6 DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.6.1 Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers pour l'année 2025
- 8.7 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 9. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
 - 9.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 1150-2024 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'exercice financier 2025
 - 9.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 1152-2024 concernant une dépense et un emprunt de 1 750 000 \$ pour le réaménagement du parc Grégoire (jeux d'eau et surface multisports)
 - 9.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 1153-2024 décrétant des dépenses en immobilisations de 5 850 000 \$ et un emprunt de 5 350 000 \$
- 10. AFFAIRES NOUVELLES**
- 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**